

**FCP de droit français**

**PROMEPAR PME  
OPPORTUNITES**

**RAPPORT ANNUEL**

au 31 décembre 2020

**Société de gestion : PROMEPAR Asset Management  
Dépositaire : CACEIS Bank  
Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit**

PROMEPAR Asset Management – 18 Quai de la Rapée - 75012, Paris

## SOMMAIRE

1 . Caractéristiques de l'opc	3
2 . Changements intéressant l'opc	4
3 . Rapport de gestion	5
4 . Informations réglementaires	7
5 . Certification du commissaire aux comptes	16
6 . Comptes de l'exercice	21
7 . Annexe(s)	41

## **INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR**

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### **PROMEPAR PME OPPORTUNITES (FR0012300721 – part I)**

PROMEPAR AM – Groupe BRED Banque Populaire

#### **Objectifs et politique d'investissement**

PROMEPAR PME OPPORTUNITES, ci-après « le Fonds », est un OPCVM de classification « actions françaises ». L'objectif de gestion du Fonds consiste à surperformer l'indice Enternext PEA PME Gross Return, sur un horizon de placement de minimum 5 ans.

L'indice Enternext PEA PME GR, publié par EnterNext (filiale d'Euronext dédiée à la promotion et au développement du marché actions et obligataire des PME-ETI), est composé de 150 entreprises françaises éligibles au dispositif fiscal PEA-PME parmi les plus liquides qui sont cotées sur les marchés d'Euronext et d'Alternext à Paris. La stratégie de gestion mise en place consiste en une gestion active du portefeuille fondée sur des convictions à long terme. Cela implique la recherche de performance en gérant le niveau de risque qui varie selon les opportunités et le degré de conviction provenant de l'analyse des titres.

Le processus de sélection débute par une analyse qualitative et quantitative visant à définir l'univers « investissable » en termes de liquidité et privilégiant les sociétés qui parviennent à concilier croissance bénéficiaire, amélioration de la rentabilité, visibilité des cash-flows et solidité du bilan. Une seconde approche analyse stratégiquement l'environnement concurrentiel, les modèles économiques, la soutenabilité des avantages compétitifs. Enfin, une troisième étape centrée sur l'évaluation affine l'univers éligible à une centaine de titres. Elle vise à déterminer des objectifs de cours cible et à se prémunir contre les excès de valorisation dus aux effets de mode.

L'approche globale de l'équipe de gestion est complétée par des rencontres régulières avec les dirigeants d'entreprises ou visites de sites, qui constituent également une source d'information précieuse. Elles sont l'occasion d'évaluer la pertinence et la cohérence du management en termes de stratégie ainsi que la fiabilité des objectifs annoncés au marché.

Le Fonds est exposé, en permanence, à 60% minimum sur les marchés des actions françaises. Le Fonds est éligible au PEA et PEA PME.

Le Fonds peut être investi :

- de 75% à 100% en actions de l'union européenne éligibles au PEA PME. Les sociétés éligibles au PEA PME sont celles qui emploient moins de 5000 salariés, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2000 millions d'euros ;
- jusqu'à 10% en actions étrangères des pays de l'OCDE ;
- de 0% à 25% en titres de créances, titres obligataires et/ou obligations convertibles, libellés en Euros, cotés ou non ;
- de 0% à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM, (ii) en FIA établi dans un Etat membre et/ou en fonds d'investissement de droit étranger répondant aux conditions du Code Monétaire et Financier.

Ces OPC pourront être des OPC monétaires, de taux ou d'actions de la Zone Euro.

Les instruments financiers à terme, négociés ou non sur des marchés réglementés ou de gré à gré, peuvent être utilisés, à titre exceptionnel, pour :

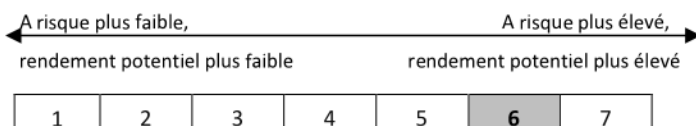
- couvrir le portefeuille contre le risque action lorsque le gérant anticipe une forte dégradation de la performance du marché ;
- exposer ponctuellement le portefeuille au risque action lors de mouvements de souscriptions importants. En aucun cas, le Fonds n'entend mettre en œuvre de stratégie de surexposition du portefeuille au risque action.

La part I est la part institutionnelle.

Les souscriptions et les rachats sont centralisés tous les jours de Bourse ouverts à 12h (heure de Paris). Ces ordres portent sur un nombre entier de parts ou un nombre décimalisé (en centième de parts) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les règlements y afférents interviennent à J+2 ouvré (J étant le jour de centralisation).

Le Fonds a opté pour la capitalisation de ses revenus. La durée de placement minimum recommandée est de 5 ans. Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant ces 5 ans.

#### **Profil de risque et de rendement**



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'investissement en actions émises par des PME ou ETI, à hauteur de 75% minimum de son actif, explique le classement du Fonds dans cette catégorie.

Le Fonds n'est pas garanti en capital.

Risques non pris en compte par cet indicateur :

**Risque de liquidité** : le Fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

PROMEPAR PME OPPORTUNITES a obtenu le label Relance en novembre 2020.

### 3. RAPPORT DE GESTION

INFORMATION SUR LES INCIDENCES LIEES LA CRISE COVID-19 : La crise sanitaire du Covid-19 n'a pas eu de conséquences significatives sur l'OPC au cours de l'exercice.

#### Style de gestion

Promepar PME Opportunités s'affiche comme un fonds de « stock-picking ». Cela permet au Gérant - à travers une gestion opportuniste - d'afficher ses convictions sur les marchés en décidant librement des choix d'investissement pour essayer d'obtenir la meilleure performance dans le cadre défini d'une sélection de titre de petites et moyennes valeurs françaises éligibles au statut fiscal PEA-PME à hauteur de 75%. (Rappel des critères : effectif < à 5000 salariés et : bilan < à 2Mds€ ou chiffre d'affaire < à 1.5Mds€).

#### Choix sectoriels / choix de valeurs

D'un point de vue sectoriel, le fonds n'effectue pas d'allocation proprement dite, ni de pari sectoriel marqué a priori. Mais un contrôle ex-post de la répartition sectorielle est effectué.

Par contre, le processus de gestion est axé sur la sélection de titres répondant à des critères stricts correspondant au thème général des petites et moyennes valeurs de croissance (style de gestion « growth »). La valorisation ainsi que la liquidité des titres sont également des critères pris en compte.

Sur l'année entière, les principales hausses sont **McPhy Energy** (+824.63%) qui bénéficie de l'engouement autour des valeurs dites 'vertes'. **Carbios** (+317.72%), **Eurobio** (+261.41%), **Witbe** (+251.72%), **Hellofresh** (+238.69%), **Ldlc Groupe** (+236.47%), **Focus Home** (+169.18%) figurent toutes, en haut de liste, étant assimilées à des sociétés pour qui la crise de la Covid aura été plus bénéfique que pénalisante. **Artefact** (+127.41) constitue un cas de retournement favorable après une période de restructuration.

A l'inverse, les titres **GL Events** (-58.25%), **Barco** (-43.04%), **Rubis** (-28.18%), **Sogclair** (-27.65%), **TFF Group** (-27.25%), **Elis** (-26.32%), **Groupe Gorgé** (-25.7%) ou **Voyageurs du Monde** (-22.33%) auront été particulièrement heurtés cette année par la crise, de par leurs expositions respectives aux divers secteurs cycliques de l'Aéronautique, de l'Évènementiel, du Voyages & Tourisme ou de l'Énergie.

En 2020, concernant le comportement de la performance annuelle du fonds, celle-ci s'est plutôt affichée tout au long de l'année en surperformance par rapport à son indice de référence. Le décrochage relatif du dernier trimestre s'explique essentiellement par le poids très important des Biotechs dans l'indice alors que nous n'abordons pas cette thématique - par choix d'être plus sélectif - au sein du fonds. Il s'agit donc d'un biais 'embarqué' et assumé dans le portefeuille.

En termes de stratégie d'investissement, nous avons maintenu globalement le positionnement 'GARP' du fonds et la forte exposition aux titres de qualité et de croissance aura été bénéfique au portefeuille. Lors du dernier quadrimestre de l'exercice nous avons néanmoins infléchi ce positionnement structurel pour orienter le fonds vers davantage de sociétés cycliques et value. Nous avons donc initié à nouveau de nombreuses valeurs, anciennement détenues, telles que **Derichebourg**, **Jacquet Metals**, **Haulotte** ou encore **Mersen**.

#### Choix sectoriels

Au cours de l'exercice, le gérant s'est attaché à diversifier la pondération des secteurs au sein du fonds. Le choix des investissements a principalement porté sur des actions appartenant aux secteurs des Technologies (25.36% fin 2020 mais en recul de 5.08 pts par rapport à fin 2019), des Biens et Services industriels (23.81% fin 2020 en recul de 4.69 pts par rapport à fin 2019), des Produits Ménagers et de Soins Personnel (16.00% fin 2020 en hausse de 3.24 pts par rapport à fin 2019).

#### Choix géographiques

La part des actions françaises (94.96% au 31/12/2020 vs 97.23% au 31/12/2018) dans le portefeuille est restée majoritaire tout au long de l'année. Toutefois la majorité des sociétés ont une répartition de leurs chiffres d'affaires tournée vers l'international afin de capter le potentiel des pays à forte croissance.

Outre la France, les principales expositions géographiques du fonds au 31/12/2020 étaient le l'Allemagne (0.87%), le Luxembourg (0.82%) et l'Italie (0.42%).

#### Exposition du fonds

Sur la période, le fonds est globalement resté pleinement investi.

Le fonds est demeuré, sur la période, investi à hauteur de 75% minimum en titres français ou européens éligibles aux critères du PEA-PME. Au 31/12/2020, le ratio PEA-PME représentait 89.02% de l'actif net du Fonds vs 85.47% un an auparavant.

La performance annuelle du Fonds au 31 Décembre 2020 est de +11.34% sur la part I et de +12.50% sur la part O et celle de l'indice de référence l'EnterNext 150 PEA-PME GR est de +15.62%.

### Commentaires de marchés

Période 31 Décembre 2019 – 31 Décembre 2020

#### Contexte économique

L'année a débuté sur les plus hauts depuis juillet 2007. S'en est suivi mi-février un saut dans le vide comme on a rarement vu avec une baisse proche des 40% en un mois. Les Banques Centrales sont alors rapidement intervenues en injectant près de 6 500 Mds\$. Cette manne a poussé les investisseurs à revenir massivement sur les actions de par les rendements qu'elles offrent. Pour clore l'année, l'annonce de l'arrivée du vaccin de Pfizer en novembre a fait exploser tous les compteurs avec des hausses jamais vues. Les indices parisiens ont pris alors 20% en novembre. In fine, le CAC 40 sauve son année avec une baisse de « seulement » 5.57% dividendes réinvestis et plus on descend dans la cote, meilleure la performance est. Ainsi, Euronext Growth (ex-Alternext) se paie le luxe d'afficher sa meilleure performance depuis sa création. La surperformance des indices liés aux small caps s'explique de par la typologie des sociétés appartenant à cette catégorie. En effet, la proportion de sociétés « tech » et liées au médical est bien plus forte que dans les indices dédiés aux valeurs plus importantes en termes de capitalisation. Cela aura été les deux thèmes à la mode.

Cette année a été pour le moins chahutée mais a montré que les Banques Centrales ont appris de la crise des subprimes tout comme les Etats avec des niveaux d'intervention jamais vus. Ces éléments ont naturellement rassurés les opérateurs et ont mécaniquement soutenu les valorisations.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

#### **Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MEDIAWAN ACT.ORD	255 877,10	1 139 408,00
DEVOTEAM SA	130 094,40	1 076 520,00
ALBIOMA	106 805,20	1 017 423,50
EASYVISTA	118 500,00	840 679,50
LA FRANCAISE DE LENERGIE	831 008,33	
GRAINES VOLTZ	827 157,00	
JACQUET METAL SA	565 998,80	216 489,00
HARVEST		765 000,00
MICROWAVE VISION	65 600,00	605 193,80
CARBIOS	670 714,75	

#### **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

#### 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO**

- **a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

- **b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés**

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(\*) Sauf les dérivés listés.

• c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

• d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus <b>Total des revenus</b> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.



## • PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

La procédure de « sélection des négociateurs » a pour objet de décrire les modalités de sélection et d'entrée en relation avec un négociateur sur les marchés organisés ou contrepartie sur les marchés OTC.

### Critères de référencement des négociateurs

- Le négociateur doit présenter une situation financière saine (notation de l'actionnaire, bilan, compte de résultat...).
- Le négociateur est en mesure de donner des références en termes de notoriété.
- Le négociateur peut apporter un service de recherche en complément de sa capacité à transmettre des ordres.
- Le négociateur doit respecter la politique de courtage PROMEPAR qui est actuellement négociée.
- Une convention de service doit être signée entre PROMEPAR et le négociateur.

Le négociateur doit pouvoir agir sur les principales places financières, et sur les produits pour lesquels il est susceptible d'être référencé : un vendeur doit être désigné par compte et par typologie de marché traité ; le négociateur peut disposer d'un site Internet regroupant sa recherche.

#### a) Intervention sur les valeurs obligataires et convertibles

Les éléments à prendre en considération sont les suivants :

- Le négociateur dispose-t-il d'un département de recherche crédit ou convertible ?
- Comment se matérialise les propositions de prix à l'achat et à la vente ?
- Le négociateur anime-t-il le marché primaire ? le marché secondaire ?
- Comment se réalise l'exécution des ordres et quelle est l'intégration des frais ?
- Le négociateur fournit-il un service de valorisation ?

#### b) Intervention sur les marchés actions

Les différents négociateurs devront être à même de pouvoir négocier sur les marchés centralisés ou d'Euronext.

Les évaluateurs se posent les questions suivantes :

- Le négociateur dispose-t-il d'un service de recherche ?
- Le négociateur évalué intervient-il sur tous les marchés étrangers ? A quel coût ?
- Le négociateur dispose-t-il de plusieurs plates-formes de négociation ? Lesquelles ?
- Le négociateur dispose d'une activité corporate ? Agit-il sur le marché primaire ?

### Les critères d'évaluation

L'objectif de l'évaluation des négociateurs est, à travers l'utilisation de critères objectifs, de déterminer si ce dernier est à même de répondre aux exigences de meilleure exécution par PROMEPAR pour le compte des clients gérés sous mandat et de la gestion collective.

L'évaluation est centralisée par le RCCI et réalisée par les gérants, le middle-office et le contrôleur des risques.

Les critères sont notamment liés à la qualité de l'exécution, à la rapidité, à la qualité du règlement/livraison, à la solidité financière du broker...

La notation s'effectue sur des critères de 0 à 4. 0 (inexistant) ; 1 (insuffisant) ; 2 (moyen) ; 3 (bon) ; 4 (excellent).

Les notes de 0 à 2 doivent faire l'objet de commentaires de la part de ceux qui ont notés.

Les résultats de l'évaluation sont communiqués et validés lors d'une réunion d'évaluation des négociateurs au minimum une fois par an. Un compte-rendu est réalisé.

Les résultats sont vérifiés par le RCCI de PROMEPAR AM qui s'assure de la mise en œuvre des décisions prises.

Le comité d'évaluation est composé à minima du responsable de la gestion, du RCCI, du contrôleur des risques et de la Direction Générale.

#### a) Les principaux critères sont les suivants :

Exécution (soin apporté aux ordres, qualité, conformité...)

Les évaluateurs prennent en compte les délais d'exécution des ordres dès leur passation aux négociateurs.

Seront particulièrement notés :

- Le prix d'exécution.
- La facilité à obtenir un interlocuteur.
- Le respect des instructions données lors du passage d'ordre, sa capacité de réaction dans le suivi d'ordre, la rapidité de la réponse de l'ordre à l'issu de son exécution.
- La capacité à trouver des contreparties, faire des propositions de prix, notamment dans les marchés de gré à gré (cf. marché obligataires ou recherche de blocs).
- Enfin le suivi du bon dénouement des opérations.

Ils prennent en compte la rapidité de l'exécution des ordres des négociateurs et contreparties et la rapidité de leurs réponses.

Les gérants intègrent à leur critère d'appréciation les éventuelles erreurs commises par les négociateurs et contreparties lors de l'exécution des ordres.

#### Aide à la décision (qualité, pertinence, fréquence...)

- Le service d'analyse

Les évaluateurs analysent la qualité des études fournies par les négociateurs. Ils apprécient en premier lieu la cohérence par rapport à leur stratégie d'investissement puis la réalisation de leurs idées et de leurs prévisions.

Le délai de réponse des négociateurs ou leur réactivité en cas de demande spécifique de la part d'un gérant est bien entendu pris en compte dans la notation.

Le site Internet peut permettre aux gérants de trouver les études publiées. En cas de consultation, sa facilité d'utilisation doit être évaluée.

Les évaluateurs analysent la fréquence des réunions organisées par les négociateurs ainsi que la qualité et la pertinence des informations qui y sont diffusées.

Les rencontres admises par PROMEPAR AM sont celles qui réunissent un ou plusieurs investisseurs institutionnels, en présence d'une entreprise et/ou d'un analyste financier.

- Le service du vendeur

Les gérants bénéficient également d'un accès direct au vendeur dédié à PROMEPAR AM chez chaque négociateur. La qualité des conseils et des avis recueillis fera également l'objet de la notation globale.

Le vendeur sera noté sur la capacité à diffuser l'information émise par son service d'analyse.

Le vendeur sera noté sur sa capacité à suivre ses recommandations dans le temps.

La réactivité du vendeur aux aléas de marché fera aussi l'objet d'une attention.

#### Au niveau opérationnel

Le middle-office (gestion sous mandat et gestion collective) prend en compte notamment les incidents survenus avec les différents négociateurs.

Il évalue :

- Le délai entre l'exécution et la réception de la confirmation,
- La disponibilité téléphonique,
- La fiabilité de la confirmation (affectation du fonds, calcul des frais explicite, exhaustivité de l'information...),
- La qualité de règlement/livraison.

Enfin, la solidité financière du négociateur est notée par le contrôleur des risques.

#### **b) Entrée en relation avec un nouveau négociateur**

L'entrée en relation avec un nouveau négociateur peut se faire à la demande du Directeur Général ou d'un gérant en informant le RCCI et le contrôleur des risques.

Le demandeur doit expliquer les raisons pour lesquelles il souhaite le référencement du négociateur concerné dans une fiche.

Le contrôleur des risques évalue la solidité du négociateur et émet un avis. Une réunion est organisée avec la DG pour parler du nouveau négociateur.

Lorsque les raisons sont jugées recevables, le négociateur est admis.

Une convention de comptes et de services est alors signée entre les deux parties.

Conformément à la directive MIF, le négociateur nous notifie notre classification de Client Professionnel et à ce titre nous indique les informations nécessaires à leur politique d'exécution.

Nous envoyons au négociateur un extrait Kbis, nos statuts, la liste des signataires autorisés engageant la société, la liste des donneurs d'ordres et le rapport annuel.

La procédure opérationnelle sur la Lutte Anti-Blanchiment en place chez PROMEPAR AM précise les documents et pièces justificatifs qui seront demandés du négociateur au moment de l'entrée en relation.

PROMEPAR AM réclame les procédures de lutte anti-blanchiment, gestion des conflits d'intérêt et best execution ainsi que le dernier rapport annuel/actionnariat.

Les critères d'évaluation des négociations sont à leur disposition sur demande.

Le négociateur est évalué annuellement à l'issu de son intégration dans la liste.

### **c) Suivi des capitaux par négociateur**

Suivi des capitaux négociateurs membre du Groupe :

PROMEPAR AM peut faire appel aux compétences de la salle des marchés de la BRED en tant qu'intermédiaire, notamment sur les produits de taux ou les contrats financiers OTC. Comme tous les négociateurs et contreparties, la BRED fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

PROMEPAR sollicite également Natixis, autre société du Groupe BPCE.

Du fait de leur appartenance au même Groupe, pour des critères de comptabilité de chaîne titre, de sécurité, ces deux négociateurs sont référencés statutairement. Ils sont cependant évalués au même titre que les autres négociateurs.

PROMEPAR a mis en place un dispositif afin d'assurer la bonne gestion du conflit d'intérêt que peut représenter la relation entre la société de gestion et un négociateur qui font partis du même Groupe :

- L'existence d'un conflit d'intérêt clairement mentionné en interne (notamment, dans le registre des conflits d'intérêt).
- Le négociateur Groupe n'est pas un prestataire exclusif, le négociateur Groupe est mis en concurrence, comme toute autre contrepartie ou intermédiaire.
- Le négociateur Groupe a par ailleurs une activité hors groupe. Natixis et la BRED sont des acteurs reconnus avec des compétences spécifiques sur certains marchés.
- La prestation réalisée par le négociateur Groupe fait l'objet d'une évaluation au même titre que les autres négociateurs, elle se situe la norme des prestations réalisées par les autres négociateurs.

### **d) Soft commissions**

PROMEPAR AM n'a aucun accord de soft commissions avec les négociateurs. Les évaluations ne sauraient donc être influencées par d'éventuels soft commissions.

## **• COMMISSIONS DE MOUVEMENTS ET FRAIS D'INTERMEDIATION**

L'article 314-82 du RGAMF indique que les frais d'intermédiation font l'objet d'une évaluation périodique par la société de gestion et que lorsqu'ils atteignent un montant supérieur à 500 000 euros, un document intitulé « compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » doit être réalisé et mis à jour.

Ce rapport est mis en ligne sur le site internet de PROMEPAR AM.

## **• POLITIQUE DU GESTIONNAIRE EN MATIERE DE DROIT DE VOTE**

### **I. Principes de la politique de vote de Promepar AM**

Les principes de la politique de vote de Promepar AM visent à :

- Promouvoir la valorisation à long terme des investissements.
- Encourager :
  - La transparence,
  - La cohérence,
  - L'intégrité,
  - L'équité,
  - Le développement durable.

En effet, nous sommes convaincus d'une part qu'il existe un lien étroit entre l'application de ces principes et la performance de l'entreprise et d'autre part que ces principes ont des impacts sociaux et sociétaux positifs.

Par ailleurs, Promepar AM est favorable au principe « une action - une voix » :

Promepar AM s'oppose donc aux résolutions proposant d'émettre des actions à droit de vote double ou multiple, des actions sans droits de vote, des actions à dividende prioritaire ou encore des actions de préférences, susceptibles d'affaiblir le rôle des actionnaires minoritaires ou allant contre leurs intérêts.

De façon générale, Promepar AM s'abstiendra de voter en cas d'informations jugées insuffisantes et en cas de regroupement de plusieurs décisions dans une résolution unique.

## **2. Nuances de la Politique de vote**

Promepar peut nuancer sa politique de vote en fonction des éléments suivants :

- Taille de l'entreprise,
- Secteur d'activité de l'entreprise,
- Entreprise à capital diversifié versus à capital contrôlé (notamment entreprise familiale),
- Avis motivé des gérants au cas par cas.

## **3. Vote des résolutions**

### **3.1. Approbation des comptes, affectation des résultats et quitus**

#### **3.1.1. Comptes**

Promepar AM approuve les comptes quand ils sont accessibles, lisibles, certifiés par les Commissaires Aux Comptes et cohérents avec les objectifs annoncés.

#### **3.1.2. Distribution du dividende**

Promepar AM approuve les montants des dividendes versés s'ils sont cohérents avec :

- la santé financière de l'entreprise,
- la génération de trésorerie libre,
- le besoin d'investissement normatif de la société,
- le taux de distribution habituel.

#### **3.1.3. Conventions règlementées**

Promepar AM les soutiendra à condition que ces conventions soient claires, stratégiquement justifiées et non défavorables à l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

#### **3.1.4. Renouvellement des commissaires aux comptes**

Pour être renouvelés, les commissaires aux comptes doivent être indépendants et ne pas excéder 2 mandats (12 ans). Afin de garantir leur indépendance, leurs honoraires non liés à la certification des comptes ne doivent pas dépasser 50% des honoraires liés à la stricte certification des comptes.

#### **3.1.5. Quitus ou Demande de décharge aux membres des Conseils et aux Commissaires Aux Comptes**

Promepar AM n'est pas favorable au principe de quitus qui affaiblit les pouvoirs des actionnaires. Cependant, dans le cadre de résolution d'approbation des comptes, incluant un quitus, accessibles, lisibles, certifiés, Promepar AM votera favorablement.

Pour les sociétés du SBF 120 soumises à un droit national imposant le vote du quitus en AG, Promepar votera au cas par cas.

### **3.2. Conseil d'administration ou de surveillance**

Promepar AM est favorable à la séparation des fonctions de Président du Conseil d'Administration (contrôle et stratégie) et de Directeur Général (direction opérationnelle), ou à la mise en place d'une structure duale (Directoire et Conseil de Surveillance).

Au cas par cas, les fonctions de Président et DG peuvent être cumulées si :

- Le CA est composé d'une majorité de membres libres d'intérêts,
- et si il existe un directeur Général délégué et un administrateur référent ayant la possibilité de réunir une séance de conseil des administrateurs non exécutifs pour potentiellement décider de s'opposer à l'exécutif.

#### **3.2.1. Nomination ou renouvellement des mandats d'administrateurs**

Promepar AM tiendra compte de :

- La compétence.
- L'assiduité : participation à au moins 75% des conseils.
- Le nombre et la nature des autres mandats (2 max pour les administrateurs exécutifs ; 5 max pour les administrateurs non exécutifs).
- Le respect de la parité homme-femme (min 40% selon la loi Copé-Zimmerman).
- L'indépendance : Promepar AM souhaite que le conseil d'administration comporte au moins 50% de membres indépendants dans le cas des sociétés non contrôlées et 33% dans le cas de sociétés contrôlées.
- Concernant les actionnaires majoritaires, il est légitime que les 3 premiers soient représentés, mais avec 1 seul siège.

Promepar AM considère comme non-indépendants :

Les actionnaires détenant au moins 3% du capital et des droits de vote ; les dirigeants et anciens dirigeants ; les apparentés des dirigeants et des principaux actionnaires ; les salariés ; les administrateurs depuis plus de 11 ans ; les auditeurs des 5 dernières années ; tout contractant avec la société et toute personne nommée autrement qu'à l'issue d'une élection formelle lors d'une assemblée générale d'actionnaires.

### 3.2.2. Rémunération des administrateurs

Elle doit être raisonnable et doit être au moins en partie indexée sur la participation aux réunions du Conseil.

Le montant des jetons doit être en ligne avec celui des jetons distribués dans des sociétés de taille comparable.

### 3.3. Rémunération des dirigeants

Promepar AM est vigilante au respect de la loi Sapin 2 dite « say on pay contraignant ». Ce texte instaure un vote ex-ante contraignant sur la politique de rémunération des dirigeants exécutifs, et un vote ex-post contraignant sur le montant des rémunérations touchées en application de la politique votée l'année précédente.

Promepar AM veille à la transparence et à la cohérence de cette rémunération avec la situation financière de l'entreprise et les pratiques de marché du secteur, aux critères de performances basés sur le long terme, en particulier dans le cas d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites.

Promepar AM est également attentive à la prise en compte des performances sociales et environnementales comme par exemples les conditions de travail, les économies d'énergie, ....

### 3.4. Modification du capital

#### 3.4.1. Augmentation de capital et Droits Préférentiel de Souscription (DPS)

Promepar AM est favorable aux augmentations de capital avec DPS, dans la limite de 50% du capital.

Promepar est opposé aux augmentations de capital sans DPS.

#### 3.4.2. Rachat d'actions et réduction de capital

Promepar AM n'est pas opposé aux rachats d'actions à conditions que :

- dans la limite des 10% du capital,
- le prix soit juste,
- hors période d'offre publique,
- le flottant soit au moins de 40%.

#### 3.4.3. Dispositif anti-OPA

Les autorisations d'émissions et de rachats de titres ne doivent pas être utilisées comme des mesures anti-OPA. Cette interdiction ne s'appliquera pas pour les augmentations de capital par incorporation de réserves.

#### 3.4.4. Bons Breton

Promepar AM n'est pas favorable à l'émission de bons Breton.

### 3.5. Fusions, acquisitions et restructurations

Promepar AM valide au cas par cas les opérations de croissance externe soumises à l'AG, après appréciation détaillée de la situation sectorielle, des impacts sur les statuts, la stratégie et la gouvernance de l'entreprise, les emplois et l'intérêt long terme des actionnaires.

### 3.6. Modifications des statuts groupés

Promepar AM n'approuve pas les modifications statutaires groupées et s'oppose aux pratiques ayant une incidence négative sur l'intérêt des actionnaires.

### 3.7. Résolutions externes d'actionnaires

Promepar AM soutient les résolutions externes si elles sont clairement motivées et visent à améliorer la gouvernance, mais également les impacts sociaux et environnementaux de l'entreprise.

## 4. **Les conflits d'intérêts**

Promepar AM votera dans l'intérêt exclusif des porteurs ou des mandats en opérant en totale indépendance par rapport au Groupe des Banques Populaires et à ses différents pôles d'activité ou filiales.

- **COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)**

Les critères ESG (environnemental, social et gouvernance) évaluent la qualité de la politique de responsabilité sociale des entreprises et de leur modèle de développement. De fait, ils contribuent à la croissance du développement durable, un sujet qui sensibilise chaque jour davantage les consommateurs de biens et les utilisateurs de services.

Une entreprise cotée sur les marchés financiers doit, bien entendu, s'attacher à améliorer ses performances financières tout en donnant une excellente image d'elle-même, notamment à ses actionnaires. Elle doit respecter au mieux les critères ESG, au risque de voir son cours de bourse parfois durement sanctionné.

De façon générale, il nous semble donc que les critères ESG sont pris en compte par le marché et le recours à une analyse ou à une validation externe auraient un coût que votre société de gestion ne souhaite pas vous faire supporter.

Plus spécifiquement, concernant nos OPCVM actions et diversifiés, nous pouvons être amenés à exercer les droits de vote en tenant compte, pour tout ou partie, de critères ESG. Pour nos OPCVM d'OPCVM ou OPCVM de taux, il n'y a pas lieu d'exercer les droits de vote et nous ne pouvons donc pas prendre en compte les critères ESG.

- **INFORMATIONS RELATIVES AUX MODALITES DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

- **PEA**

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 97,06%.

- **POLITIQUE DE REMUNERATIONS**

Contexte :

Promepar AM gère des OPCVM et des FIA, elle est donc soumise aux deux directives OPCVM 5 et AIFM.

Promepar Asset Management est une filiale de la BRED. La politique de rémunération de la BRED s'applique pour ses collaborateurs, en application notamment de la Directive CRD IV.

Les orientations de l'ESMA, reprises par l'AMF (Positions DOC-2016-14 et DOC-2013-11), précisent que dans le cas d'une société de gestion faisant partie d'un groupe bancaire, soumis à la Directive CRD IV, les recouvrements seront nombreux mais qu'en cas d'incohérence, la politique de rémunération de la société de gestion devait reprendre les dispositions de la Directive OPCVM V. C'est le cas quant à l'exigence d'alignement des intérêts du collaborateur avec ceux des porteurs de parts dans les OPC, notamment pour l'éventuelle partie reportée de la rémunération variable.

Le Conseil d'Administration de Promepar AM a approuvé les principes de la Politique de rémunération de Promepar AM et assume la responsabilité de la vérification de la conformité de la société de gestion de portefeuille sur ce point. En application du principe de proportionnalité, la société ne s'est pas dotée spécifiquement d'un comité des rémunérations.

Personnel Identifié au sens de la directive OPCVM 5 : Direction Générale, les Gérants, le RCCI et le Contrôleur des Risques.

Principes :

La politique de rémunération est établie afin de promouvoir l'alignement des intérêts entre les investisseurs, la société de gestion et les collaborateurs, ainsi qu'une gestion des risques saine et efficace, elle n'encourage pas la prise de risque excessive.

La rémunération variable est discrétionnaire. Elle tient compte des performances individuelles (atteinte des objectifs annuels ou pluriannuels fixés par le manager, objectifs réalistes court et moyen/long terme, financier ou non financier, comportement satisfaisant en matière de gestion des risques et de conformité, respect des lois, réglementations et procédures internes) et collectives (niveau d'encours, collecte nette, satisfaction des clients investisseurs, satisfaction des clients internes). Les principes de la politique de rémunération de Promepar AM reposent sur l'équité, l'engagement, la compétitivité et le contrôle des coûts.

La rémunération variable peut être nulle.

La rémunération variable des deux dirigeants responsables et des collaborateurs est revue et validée notamment par le Président du Conseil d'Administration de la société de gestion et par la Direction des ressources humaines de la BRED. Les mesures annuelles concernant le RCCI et le Contrôleur des Risques sont également soumises à la validation du Directeur des Risques et de la Conformité du Groupe BRED.

En cas de performance financière négative, de Promepar AM ou de la BRED, ou de solidité financière de la BRED compromise, aucune rémunération variable n'est possible, seul l'organe de surveillance de Promepar AM pouvant en décider autrement. En cas de départ de l'entreprise (hors situation de mobilité au sein du Groupe BRED ou du Groupe BPCE, mise à la retraite, de licenciement non fautif ou de décès), le collaborateur renonce au versement des primes (parts différées ou non) qui n'ont pas été mise en paiement à la date de son départ. Le paiement est néanmoins effectif en cas de situation de mobilité au sein du Groupe BPCE, mise à la retraite, en cas de licenciement non fautif ou de décès.

Toute rémunération variable garantie, si elle existe, ne s'applique qu'à l'embauche et reste limitée à un an.

La société de gestion de portefeuille n'a pas mis en place de politique de pensions discrétionnaires (y compris lors de départs). La société de gestion a interdit toute forme de couverture des variations de rémunération induites par les instruments de paiements.

La société a demandé l'application du principe de proportionnalité de la Directive OPCVM 5 au niveau collaborateurs, pour limiter le mécanisme de report avec instruments financiers, aux seules rémunérations variables supérieures à 100k€.

Pour le personnel identifié percevant une rémunération individuelle variable supérieure à 100k€, 50% sont versés en numéraire l'année de l'attribution au titre de l'exercice écoulé, et 50% sont différés et payables en instruments financiers, par tranche d'un tiers sur 3 ans au plus tôt les 1er octobre des 3 années suivant l'année d'attribution.

L'instrument financier retenu par Promepar est le numéraire indexé à un indicateur, l'indicateur pouvant être propre à chaque collaborateur et composé d'un panier de parts d'OPC gérés par la société. Chaque indicateur individuel sera revu et validé par le Président du Conseil d'Administration de la société. En cohérence avec les pratiques en vigueur au sein du Groupe BRED, l'indexation est plafonnée au taux d'intérêt servi sur les parts sociales de la BRED sur la période de différés considérée. Pour chaque fraction différée, l'acquisition définitive est subordonnée aux critères de performance et de solidité financière ainsi qu'à la condition de présence susmentionnés.

## **Publication annuelle des rémunérations pour la Société de gestion Promepar AM** **Données 2020**

### **Ensemble des collaborateurs**

Nombre de salariés	26,75
Salaires fixes	1 822 219 €
Rémunérations variables	254 100 €
Rémunérations variables différées	0 €

### **Preneurs de risques (Direction Générale, Gérants, RCCI et Contrôleur des Risques)**

Nombre de salariés	19
Salaires fixes	1 436 039 €
Rémunérations variables	201 000 €
Rémunérations variables différées	0 €

### **• AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques sont adressées gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

PROMEPAR AM

Tour FRANKLIN – La défense 8

92042 PARIS La Défense cedex

Téléphone : 01 40 90 28 60

E-mail : [promepar.assetmanagement@bred.fr](mailto:promepar.assetmanagement@bred.fr)

Ces documents sont également disponibles sur le site [www.promepar.fr](http://www.promepar.fr).

Toute explication supplémentaire peut être obtenue à cette même adresse.







**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2020**

**PROMEPAR PME OPPORTUNITES**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
PROMEPAR ASSET MANAGEMENT  
Tour Franklin  
La défense 8  
92042 PARIS LA DEFENSE 8

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement PROMEPAR PME OPPORTUNITES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



## **PROMEPAR PME OPPORTUNITES**

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## **PROMEPAR PME OPPORTUNITES**

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## PROMEPAR PME OPPORTUNITES

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

### • BILAN AU 31/12/2020 en EUR

#### ACTIF

	31/12/2020	31/12/2019
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>60 190 373,16</b>	<b>51 438 230,80</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>60 190 373,16</b>	<b>51 438 230,80</b>
Négoçiées sur un marché réglementé ou assimilé	60 190 373,16	51 438 230,80
Non négoçiées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoçiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoçiées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoçiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoçiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>5 624,07</b>	<b>26 744,52</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	5 624,07	26 744,52
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 236 396,75</b>	<b>170 283,05</b>
Liquidités	1 236 396,75	170 283,05
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>61 432 393,98</b>	<b>51 635 258,37</b>

**PASSIF**

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	59 662 410,57	51 252 830,18
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 841 670,46	185 448,07
Résultat de l'exercice (a,b)	-141 338,42	138 665,96
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>61 362 742,61</b>	<b>51 576 944,21</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>69 651,37</b>	<b>58 314,16</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	69 651,37	58 314,16
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>61 432 393,98</b>	<b>51 635 258,37</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

• **HORS-BILAN AU 31/12/2020 en EUR**

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

• **COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020 en EUR**

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	558 685,98	797 645,50
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>558 685,98</b>	<b>797 645,50</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	4 607,96	6 063,72
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>4 607,96</b>	<b>6 063,72</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>554 078,02</b>	<b>791 581,78</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	676 990,11	653 675,85
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-122 912,09</b>	<b>137 905,93</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-18 426,33	760,03
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-141 338,42</b>	<b>138 665,96</b>



### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.  
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

#### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC PROMEPAR indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0012300721 - PROMEPAR PME OPPORTUNITES I : Taux de frais maximum de 1.25%TTC.

FR0012300739 - PROMEPAR PME OPPORTUNITES O : Taux de frais maximum de 2.50%TTC.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts PROMEPAR PME OPPORTUNITES I	Capitalisation	Capitalisation
Parts PROMEPAR PME OPPORTUNITES O	Capitalisation	Capitalisation

• 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>51 576 944,21</b>	<b>46 122 134,64</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	6 988 485,44	5 175 746,80
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 909 398,40	-9 380 195,58
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 661 915,74	2 747 455,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 705 281,04	-2 488 018,69
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-60 011,40	-49 482,74
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 933 000,15	9 311 398,83
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>11 884 125,91</i>	<i>5 951 125,76</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-5 951 125,76</i>	<i>3 360 273,07</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-122 912,09	137 905,93
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>61 362 742,61</b>	<b>51 576 944,21</b>

• 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

• 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

• 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 236 396,75	2,01
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

● 3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 236 396,75	2,01								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

● 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

• 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	5 624,07
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>5 624,07</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	891,48
	Frais de gestion fixe	68 759,89
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>69 651,37</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-64 027,30</b>

● **3.6. CAPITAUX PROPRES**

● **3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés**

	En parts	En montant
<b>Part PROMEPAR PME OPPORTUNITES I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1,00	1 37 508,80
Parts rachetées durant l'exercice	-2,00	-360 373,66
Solde net des souscriptions/rachats	-1,00	-222 864,86
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	187,00	
<b>Part PROMEPAR PME OPPORTUNITES O</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	32 599,35	6 850 976,64
Parts rachetées durant l'exercice	-19 545,00	-4 549 024,74
Solde net des souscriptions/rachats	13 054,35	2 301 951,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	82 612,59	

● **3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat**

	En montant
<b>Part PROMEPAR PME OPPORTUNITES I</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part PROMEPAR PME OPPORTUNITES O</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

● **3.7. FRAIS DE GESTION**

	31/12/2020
<b>Parts PROMEPAR PME OPPORTUNITES I</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	299 534,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,96
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Parts PROMEPAR PME OPPORTUNITES O</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	377 455,31
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	



• **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

**3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant.

**3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant.

● **3.9. AUTRES INFORMATIONS**

● **3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire**

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

● **3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie**

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

● **3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe**

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

• 3.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-141 338,42	138 665,96
<b>Total</b>	<b>-141 338,42</b>	<b>138 665,96</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts PROMEPAR PME OPPORTUNITES I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	39 407,53	203 309,25
<b>Total</b>	<b>39 407,53</b>	<b>203 309,25</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts PROMEPAR PME OPPORTUNITES O</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-180 745,95	-64 643,29
<b>Total</b>	<b>-180 745,95</b>	<b>-64 643,29</b>

• **Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 841 670,46	185 448,07
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>1 841 670,46</b>	<b>185 448,07</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts PROMEPAR PME OPPORTUNITES I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 131 390,04	120 034,26
<b>Total</b>	<b>1 131 390,04</b>	<b>120 034,26</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts PROMEPAR PME OPPORTUNITES O</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	710 280,42	65 413,81
<b>Total</b>	<b>710 280,42</b>	<b>65 413,81</b>

• 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>27 206 344,44</b>	<b>60 837 444,28</b>	<b>46 122 134,64</b>	<b>51 576 944,21</b>	<b>61 362 742,61</b>
<b>Parts PROMEPAR PME OPPORTUNITES I EUR</b>					
Actif net	16 948 747,78	39 911 111,88	29 410 087,20	33 633 502,99	37 636 139,05
Nombre de titres	113,00	210,00	201,00	188,00	187,00
Valeur liquidative unitaire	149 988,91	190 052,91	146 318,84	178 901,61	201 262,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1 147,90	7 312,96	-5 514,64	638,48	6 050,21
Capitalisation unitaire sur résultat	603,20	77,58	934,23	1 081,43	210,73
<b>Parts PROMEPAR PME OPPORTUNITES O EUR</b>					
Actif net	10 257 596,66	20 926 332,40	16 712 047,44	17 943 441,22	23 726 603,56
Nombre de titres	45 970,59	74 785,41	78 391,59	69 558,24	82 612,59
Valeur liquidative unitaire	223,13	279,81	213,18	257,96	287,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,71	10,82	-8,01	0,94	8,59
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,25	-2,58	-1,48	-0,92	-2,18

• 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
DTRAGERWERK AG UND CO. KGAA	EUR	4 000	251 200,00	0,41
HELLOFRESH AG	EUR	4 500	284 400,00	0,46
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>535 600,00</b>	<b>0,87</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BARCO NV	EUR	10 000	178 200,00	0,29
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>178 200,00</b>	<b>0,29</b>
<b>FRANCE</b>				
ABC ARBITRAGE	EUR	150 000	1 089 000,00	1,77
ALBIOMA	EUR	37 500	1 762 500,00	2,88
ALCHIMIE SAS	EUR	17 000	221 850,00	0,36
ARTEFACT SA	EUR	50 000	153 500,00	0,25
ATEME SA	EUR	38 500	641 410,00	1,05
AUBAY	EUR	20 000	687 000,00	1,12
AURES TECHNOLOGIES	EUR	15 500	331 700,00	0,54
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	14 000	712 600,00	1,16
BIGBEN INTERACTIVE	EUR	87 500	1 631 000,00	2,65
BILENDI SA	EUR	65 000	647 400,00	1,06
BIO-UV GROUP SAS	EUR	100 000	672 000,00	1,09
CARBIOS	EUR	20 000	792 000,00	1,29
CHARGEURS INTERNATIONAL	EUR	105 000	1 848 000,00	3,01
CLARANOVA	EUR	100 000	671 500,00	1,09
CLASQUIN	EUR	14 000	513 800,00	0,83
COGELEC SAS	EUR	41 300	294 882,00	0,48
DELTA PLUS GROUP	EUR	17 500	1 239 000,00	2,02
DERICHEBOURG	EUR	60 000	352 800,00	0,57
DEVOTEAM SA	EUR	2 000	186 200,00	0,30
ECOMIAM SA	EUR	10 000	160 000,00	0,26
EKINOPS	EUR	100 000	681 000,00	1,11
ELIS	EUR	40 000	545 200,00	0,89
ENVEA SA	EUR	4 500	495 000,00	0,81
ESKER SA	EUR	10 500	1 854 300,00	3,03
EUROBIO-SCIENTIFIC SA	EUR	10 000	169 500,00	0,28
EXEL INDUSTRIES	EUR	7 000	425 600,00	0,69
FOCUS HOME INTERACTIVE SA	EUR	10 000	642 000,00	1,04
FONTAINE PAJOT	EUR	8 752	759 673,60	1,24
FRANCOIS FRERES	EUR	21 000	560 700,00	0,91
FREELANCE.COM	EUR	35 000	148 400,00	0,24
GENERIX GROUP	EUR	90 000	630 000,00	1,03
GL EVENTS	EUR	40 000	401 600,00	0,66
GRAINES VOLTZ	EUR	11 000	1 155 000,00	1,88
GROUPE GORGE	EUR	27 000	341 820,00	0,55
GROUPE GUILLIN	EUR	24 000	589 200,00	0,96

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GRUPE LDLC SA	EUR	17 000	729 300,00	1,19
GUERBET	EUR	9 000	295 650,00	0,48
HAULOTTE GROUP	EUR	50 000	303 500,00	0,49
HEXAOM SA	EUR	21 000	837 900,00	1,36
HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNO	EUR	17 000	430 100,00	0,70
IGE PLUS XAO	EUR	7 200	1 425 600,00	2,32
INFOTEL	EUR	13 000	562 900,00	0,92
INTERPARFUMS	EUR	8 500	365 075,00	0,60
JACQUET METAL SA	EUR	45 000	625 500,00	1,02
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	30 000	1 098 000,00	1,79
KORIAN SA	EUR	13 000	407 420,00	0,66
LACROIX	EUR	11 000	357 500,00	0,58
LA FRANCAISE DE LENERGIE	EUR	50 000	960 000,00	1,57
LDC SA	EUR	3 000	297 600,00	0,49
LECTRA	EUR	30 000	750 000,00	1,23
LINEDATA SERVICES	EUR	9 000	254 700,00	0,42
LNA Sante SA	EUR	15 000	738 750,00	1,20
LUMIBIRD SA	EUR	56 164	788 542,56	1,29
MANUTAN INTERNATIONAL	EUR	10 000	726 000,00	1,18
MCPHY ENERGY SA	EUR	30 000	1 030 500,00	1,68
MERSEN	EUR	10 000	247 500,00	0,41
MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY	EUR	20 000	955 000,00	1,55
NEURONES	EUR	17 500	409 500,00	0,67
OENEO EX SABATE DIOSOS	EUR	22 000	238 920,00	0,39
PERRIER INDUSTRIE (GERARD)	EUR	10 000	690 000,00	1,12
PHARMAGEST INTERACTIVE	EUR	11 750	1 308 950,00	2,14
PISCINES DESJOYAUX	EUR	15 000	342 000,00	0,55
PLASTIQUES VAL LOIRE	EUR	50 000	366 500,00	0,60
REWORLD MEDIA	EUR	200 000	634 000,00	1,03
ROBERTET	EUR	1 250	1 131 250,00	1,84
RUBIS	EUR	10 000	379 800,00	0,62
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	1 350	393 120,00	0,64
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	24 000	955 200,00	1,56
SES IMAGOTAG SA	EUR	26 000	963 300,00	1,57
SIDETRADE	EUR	4 600	542 800,00	0,88
SOCIETE ECA	EUR	11 476	258 210,00	0,42
SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE	EUR	22 000	550 000,00	0,90
SOGECLAIR	EUR	18 000	381 600,00	0,63
SOITEC SA	EUR	5 000	796 500,00	1,30
SOMFY	EUR	3 250	450 450,00	0,74
SOPRA STERIA	EUR	3 750	495 750,00	0,81
STREAMWIDE	EUR	15 500	396 800,00	0,64
TARKETT - W/I	EUR	18 000	259 200,00	0,42
THERMADOR GROUPE	EUR	22 000	1 408 000,00	2,29
TRIGANO SA	EUR	5 500	796 400,00	1,30
VERIMATRIX SA	EUR	180 000	505 800,00	0,82
VETOQUINOL	EUR	10 500	877 800,00	1,43

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VIRBAC SA	EUR	2 250	535 500,00	0,88
VISIATIV SA	EUR	25 000	492 500,00	0,80
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	4 750	442 700,00	0,72
WALLIX GROUP SA	EUR	35 000	731 500,00	1,20
WAVESTONE	EUR	23 000	683 100,00	1,11
WITBE SA	EUR	15 000	153 000,00	0,25
WORLDLINE SA	EUR	6 000	474 600,00	0,78
XILAM ANIMATION	EUR	22 000	1 030 700,00	1,68
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>58 269 623,16</b>	<b>94,96</b>
<b>ITALIE</b>				
INFR WIRE ITAL SPA	EUR	45 000	446 850,00	0,73
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>446 850,00</b>	<b>0,73</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
SWORD GROUP	EUR	16 000	501 600,00	0,82
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>501 600,00</b>	<b>0,82</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ACCELL GROUP	EUR	10 000	258 500,00	0,42
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>258 500,00</b>	<b>0,42</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>60 190 373,16</b>	<b>98,09</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>60 190 373,16</b>	<b>98,09</b>
<b>Créances</b>			<b>5 624,07</b>	<b>0,01</b>
<b>Dettes</b>			<b>-69 651,37</b>	<b>-0,11</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>1 236 396,75</b>	<b>2,01</b>
<b>Actif net</b>			<b>61 362 742,61</b>	<b>100,00</b>

<b>Parts PROMEPAR PME OPPORTUNITES O</b>	<b>EUR</b>	<b>82 612,59</b>	<b>287,20</b>
<b>Parts PROMEPAR PME OPPORTUNITES I</b>	<b>EUR</b>	<b>187,00</b>	<b>201 262,77</b>



## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### PROMEPAR PME OPPORTUNITES (FR0012300739 – part O)

PROMEPAR AM – Groupe BRED Banque Populaire

#### Objectifs et politique d'investissement

PROMEPAR PME OPPORTUNITES, ci-après « le Fonds », est un OPCVM de classification « Actions françaises ». L'objectif de gestion du Fonds consiste à surperformer l'indice Euronext PEA PME Gross Return, sur un horizon de placement de minimum 5 ans.

L'indice Euronext PEA PME GR, publié par EnterNext (filiale d'Euronext dédiée à la promotion et au développement du marché actions et obligataire des PME-ETI), est composé de 150 entreprises françaises éligibles au dispositif fiscal PEA-PME parmi les plus liquides qui sont cotées sur les marchés d'Euronext et d'Alternext à Paris.

La stratégie de gestion mise en place consiste en une gestion active du portefeuille fondée sur des convictions à long terme. Cela implique la Le processus de sélection débute par une analyse qualitative et quantitative visant à définir l'univers « investissable » en termes de liquidité et privilégiant les sociétés qui parviennent à concilier croissance bénéficiaire, amélioration de la rentabilité, visibilité des cash-flows et solidité du bilan. Une seconde approche analyse stratégiquement l'environnement concurrentiel, les modèles économiques, la soutenabilité des avantages compétitifs. Enfin, une troisième étape centrée sur l'évaluation affine l'univers éligible à une centaine de titres. Elle vise à déterminer des objectifs de cours cible et à se prémunir contre les excès de valorisation dus aux effets de mode.

L'approche globale de l'équipe de gestion est complétée par des rencontres régulières avec les dirigeants d'entreprises ou visites de sites, qui constituent également une source d'information précieuse. Elles sont l'occasion d'évaluer la pertinence et la cohérence du management en termes de stratégie ainsi que la fiabilité des objectifs annoncés au marché.

Le Fonds est exposé, en permanence, à 60% minimum sur les marchés des actions françaises. Le Fonds est éligible au PEA et PEA PME.

Le Fonds peut être investi :

- de 75% à 100% en actions de l'Union européenne éligibles au PEA PME. Les sociétés éligibles au PEA PME sont celles qui emploient moins de 5000 salariés, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2000 millions d'euros ;
- jusqu'à 10% en actions étrangères des pays de l'OCDE ;
- de 0% à 25% en titres de créances, titres obligataires et/ou obligations convertibles, libellés en Euros, cotés ou non ;
- de 0% à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM, (ii) en FIA établi dans un Etat membre et/ou en fonds d'investissement de droit étranger répondant aux conditions du Code Monétaire et Financier.

Ces OPC pourront être des OPC monétaires, de taux ou d'actions de la Zone Euro.

Les instruments financiers à terme, négociés ou non sur des marchés réglementés ou de gré à gré, peuvent être utilisés, à titre exceptionnel, pour :

- couvrir le portefeuille contre le risque action lorsque le gérant anticipe une forte dégradation de la performance du marché ;
- exposer ponctuellement le portefeuille au risque action lors de mouvements de souscriptions importants. En aucun cas, le Fonds n'entend mettre en œuvre de stratégie de surexposition du portefeuille au risque action.

La part O est la part ordinaire.

Les souscriptions et les rachats sont centralisés tous les jours de Bourse ouverts à 12h (heure de Paris). Ces ordres portent sur un nombre entier de parts ou un nombre décimalisé (en centième de parts) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les règlements y afférents interviennent à J+2 ouvré (J étant le jour de centralisation).

Le Fonds a opté pour la capitalisation de ses revenus. La durée de placement minimum recommandée est de 5 ans. Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant ces 5 ans.

#### Profil de risque et de rendement

À risque plus faible, rendement potentiel plus faible → A risque plus élevé, rendement potentiel plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'investissement en actions émises par des PME ou ETI, à hauteur de 75% minimum de son actif, explique le classement du Fonds dans cette catégorie.

Le Fonds n'est pas garanti en capital.

Risques non pris en compte par cet indicateur :

**Risque de liquidité** : le Fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.